

2023-06
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE**

Séance du 07 mars 2023

Nombre de membres afférents au CM	: 15	Date d'affichage	: 02/03/2023
En exercice	: 14	Date de convocation	: 02/03/2023
Qui ont pris part	: 12		

Présents : M. DOYEN, Mme FOUILLET, Mme BETTON, Mme GOUGEON, Mme CHANGEON, M. GUESDON, Mme PICHARD, M. LEVEQUE, M. NEEL, M. HIGNET, Mme GARNIER-MONSALLIER, Mme HELARD, M. FAUCON

Absent excusé : M. GESLIN

M. NEEL prend part à la réunion à 20H57.

Mme GOUGEON a été nommée secrétaire.

M. GESLIN, conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme BETTON.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2022. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et ans dits

Pour copie conforme,

Le Maire Daniel DOYEN

